

Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =
Gazetta militare svizzera

Band: 69=89 (1923)

Heft: 11

Vereinsnachrichten: Rapport Annuel du Comité Central de la Société Suisse des
Officiers : 1er avril au 31 mars 1923

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Allgemeine Schweizerische Militärzeitung

Journal Militaire Suisse

Gazzetta Militare Svizzera

Organ der Schweizerischen Offiziersgesellschaft und des Schweizerischen Verwaltungsoffiziersvereins.
Herausgegeben vom Zentralvorstand der Schweizerischen Offiziersgesellschaft.

Organe de la Société Suisse des Officiers et de la Société des Officiers d'administration.
Publié par le Comité central de la Société Suisse des Officiers.

Organo della Società Svizzera degli ufficiali e della Società Svizzera degli ufficiali d'amministrazione.
Pubblicata per cura del Comitato centrale della Società Svizzera degli ufficiali.

Redaktion: Oberstlt. i. Gst. K. VonderMühl, Basel, Bäumleingasse 13.

Als Beilage erscheint alle 3 Monate: Schweizerische Vierteljahrs-Schrift für Kriegswissenschaft.
Redaktion: Oberst i. Gst. M. Feldmann, Bern.

Inhalt: Rapport Annuel du Comité Central de la Société Suisse des Officiers. — Unsere Truppenküchenchefs. — Des Porte-galons? — Fondation Herzog. — Totentafel. — Sektionsberichte. — Literatur.

Rapport Annuel du Comité Central de la Société Suisse des Officiers.¹⁾

1er avril 1922 au 31 mars 1923.

I. Organisation.

Le comité de Bâle composé de:

Lieut.-Col. Mylius, président,
Lieut.-Col. Schmid, vice-président,
Major Lotz, caissier,
Capitaine Iselin, secrétaire,
Major Ronus, membre adjoint,

a géré les affaires du Comité Central du 1er avril au 31 mai 1922.
A ce moment, le Comité Central a passé à la Société Militaire du Canton de Genève pour une période de 3 ans.

Le nouveau Comité Central fut composé comme suit:

Président: Col.-Div. Sarasin,
Vice-président: Lieut.-Col. Rilliet,
Secrétaire: Major P. E. Martin,
Trésorier: Capitaine Boveyron,
Adjoints: Colonel Briquet,
Lieut.-Col. Bordier,
Capitaine Logoz.

L'assemblée des Délégués a eu lieu à Bâle le 20 mai 1922. Elle a refusé par 43 voix contre 32 l'augmentation de la cotisation centrale qui resta fixée à frs. 2.—.

¹⁾ Der deutsche Text dieses Berichtes wird später erscheinen.
La traduzione italiana di questo rapporto comparirà più tardi.

II. Activité du Comité Central, de la Commission d'Etudes et du Secrétariat.

Le Comité Central a eu 18 séances dont 5 ont été tenues par le Comité de Bâle. Par mesure d'économie, il a supprimé le Secrétariat permanent qui avait été organisé par son prédécesseur. Les affaires courantes ont été liquidées au fur et à mesure par le Vice-Président et le Secrétaire, assistés d'un employé engagé pour 1 à 2 heures par jour.

Pendant l'exercice écoulé, le Commission d'Etudes n'a pas eu l'occasion de se réunir.

Au cours de ses séances, le Comité Central a voué son attention aux principaux objets suivants.

1^o La section d'Aarau, appuyée par la section d'Appenzell-Rhodes-Extérieures a déposé un postulat demandant l'introduction du tir obligatoire au pistolet et revolver pour les officiers subalternes, sous-officiers et soldats porteurs de ces armes. Par circulaire le Comité Central a soumis ce postulat à ses sections en leur demandant leur préavis. Sur les 20 sections qui ont répondu toutes sauf une ont appuyée chaudement cette proposition. Lors de la conférence de tir organisée par le Service de l'Infanterie du Département Militaire Fédéral et à laquelle le Comité Central était représenté, notre délégué a soutenu cette proposition. Le Département Militaire Fédéral nous a promis d'étudier la question à fond et de nous transmettre ses conclusions.

2^o Le Comité Central a demandé au Département Militaire Fédéral de pouvoir centraliser les demandes de chevaux des sections désirant organiser des cours d'équitation pour leurs membres; ceci pour assurer un contrôle et une répartition équitable des chevaux. Cette demande a été repoussée. Mais des mesures seront prises pour que le service du prêt des chevaux aux sociétés d'officiers soit à l'avenir simplifié.

3^o Un don de frs. 500.— a été souscrit pour l'érection d'un monument commémoratif de mobilisation 1914—1918 aux Rangiers.

4^o La question des conférenciers a aussi eu toute l'attention du Comité Central. Une circulaire envoyée au commencement de l'automne à toutes les sections a fourni à celles-ci la liste des conférenciers qui avaient, à ce moment, promis leur concours à la Société. Les adhésions ultérieures de conférenciers ont été annoncées au fur et à mesure par le „Journal Militaire Suisse“. Lorsqu'il s'est agi de conférenciers étrangers, le Comité Central a entrepris les démarches nécessaires auprès du Département Militaire Fédéral et de la légation du pays auquel le conférencier ressortait.

5^o La Délégation militaire de l'Association Suisse des Clubs de Ski nous a demandé si nous ne ferions pas don d'une coupe challenge à la dite association, pour récompenser la patrouille de l'unité de campagne qui sortirait au premier rang des concours

nationaux de ski. La coupe qui était en compétition jusqu'à maintenant ne serait disputée qu'entre les unités de montagne. Cette différence entre troupes de montagne et de campagne doit être faite; car il est absolument impossible de faire concourir sur le même pied et à chances égales des troupes de campagne et de montagne, ces dernières manifestant continuellement une supériorité écrasante.

Le Comité Central a fait droit à cette requête et a offert la coupe demandée; à celle-ci a été joint le règlement concernant l'attribution du challenge.

Deux membres du comité ont été invités et délégués aux grandes courses nationales de ski de Grindelwald et ont remis la coupe à la patrouille du R. I. 8 gagnante de l'épreuve.

6^o Nous avons aussi mis à l'étude le prochain concours de travaux écrits ouvert entre les membres de la Société. Le Jury a été nommé et sera présidé par le Col.-Div. Bridler. Les sujets de concours sont à l'étude et seront publiés très prochainement.

7^o Dans le but d'assurer une transmissions régulière et uniforme de ses communications aux sections et sous-sections, le Comité Central a décidé de leur faire tenir, en la personne de leur président, un abonnement gratuit au „Journal Militaire Suisse“, organe officiel de la Société.

8^o Pendant l'année, la section de Werdenberg-Sargans reconstituée a demandé son admission dans la Société. Les statuts ont été approuvés et la demande acceptée.

La section de Zofingue a aussi soumis ses statuts révisés à l'approbation du Comité Central.

La section des Aumôniers n'a pas donné suite aux propositions du Comité Central tendant à son admission comme section dans la Société Suisse des Officiers.

Le Comité Central est représenté par l'un ou l'autre de ses membres dans les comités des institutions suivantes:

Don National,
Presse Moyenne,
Société auxiliaire des Sciences militaires.
Tenero.

9^o Le Comité Central a voué son attention à la pétition lancée pour demander l'introduction du service civil dans notre pays. Il lui a paru nécessaire de réunir les informations les plus complètes sur cette question. Il a demandé aux sections de prêter également leur attention aux discussions engagées sur cet objet et, par des interventions personnelles, d'éclairer l'opinion publique sur les dangers de solutions qui compromettraient dans la jeunesse le sentiment du devoir militaire.

10^o En vue de donner plus de vie à nos sections et de favoriser leur recrutement, nous avons demandé à nos Commandants de Corps d'Armée et de Division de bien vouloir attirer l'attention des offi-

ciers placés sous leurs ordres, lors des services de 1923, sur les avantages qu'ils trouveraient à se faire recevoir membres d'une société d'officiers et apporter à celle-ci le concours d'un travail effectif.

Nous avons reçu des commandants des unités d'armée un bienveillant accueil et nous avons lieu d'espérer que grâce à leur influence et leur intervention nos camarades de toutes armes tiendront, plus encore que cela n'a été le cas jusqu'à présent, à nous apporter de nombreuses adhésions.

La tâche du Comité Central est de promouvoir l'activité des sections et de parfaire par leur moyen l'éducation militaire des officiers de l'armée suisse. C'est à ce rôle de préparation à l'exercice d'un commandement et de concentration des efforts en dehors du service que nous convions une fois de plus tous nos camarades de l'armée.

III. Périodiques.

Au mois de Juillet a eu lieu à Berne une conférence entre le Président du Comité Central et les rédacteurs de nos deux périodiques. Cette conférence a établi des bases solides concernant l'administration et la rédaction de nos publications. Il est voué un soin tout particulier au choix des articles et de leurs auteurs. Le „Journal Militaire Suisse“ publie de préférence les articles courts d'actualité et de provenance suisse et les nouvelles des sections. La „Vierteljahrschrift“ reproduit des articles plus longs de caractère scientifique ou historique, ou traitant de la vie militaire à l'étranger. Elle fait également place à la collaboration d'auteurs étrangers à la Suisse.

Fait réjouissant à constater, le nombre des collaborateurs a augmenté, mais ce sont presque exclusivement nos camarades de langue allemande. Dans cet ordre d'idées, nos officiers welches et de langue italienne peuvent et doivent faire beaucoup plus.

L'espace libre dans chaque numéro du „Journal Militaire Suisse“ est malheureusement restreint ce qui contrarie souvent la publication, en temps voulu, d'articles qui ont un but immédiat, par exemple les travaux qui concernent le ski militaire ou ceux dont les enseignements devraient servir à la préparation des cours de répétition. Il n'est pas toujours possible de donner satisfaction aux auteurs et de ne pas imposer à leurs contributions des délais inévitables. La même cause retarde aussi les publications de bibliographies et des comptes-rendus des périodiques étrangers. Il n'en est pas moins désirable que la rédaction reçoive avec plus de régularité les nouvelles des sections et les nécrologies.

Nous échangeons nos périodiques avec une quarantaine de rédactions étrangères, ce qui nous prouve que leur contenu est apprécié même au delà de nos frontières.

Le Département Militaire Fédéral nous a demandé de lui fournir 300 reproductions d'un article paru dans la „Vierteljahrschrift“ et traitant de la technique de travaux de pionniers.

L'administration des périodiques a été aussi confiée aux rédacteurs, qui ont bien voulu s'en charger. Les résultats ont été heureux et la situation financière s'en est ressentie. Le Comité Central tient à exprimer toute sa reconnaissance au Colonel Feldmann et au Lieut.-Colonel VonderMühl pour le zèle et le dévouement qu'ils ont apporté à l'accomplissement de leur tâche et le grand travail qu'ils ont fourni. Le Comité Central doit toutefois attirer l'attention des sections sur le fort déchet constaté en 1923 sur le nombre des abonnés (440 abonnements en moins pour le „Journal Militaire Suisse“; 390 pour la „Vierteljahrschrift“), Il recommande vivement aux sections de faire leur possible pour obtenir de leurs membres qu'ils se ré-abonnent ou s'abonnent. Sans cela, le déficit qui, en 1922, était déjà de Fr. 2000.— en chiffres ronds, prendra des proportions inquiétantes.

Chaque officier devrait considérer comme une obligation de son grade d'être au courant de tout ce qui touche à la vie militaire. Le meilleur moyen d'arriver à ce but est de lire nos publications et d'aider à leur diffusion par une propagande qui gagnera de nouveaux membres à nos sections et de fidèles abonnés à leurs organes.

Selon facture Benno Schwabe & Cie, du 11 avril 1923, la comptabilité de nos périodiques s'établit à ce jour comme suit:

	J. M. S.		V. J. SCH.	
Abonnements c/rembt:	1780 à 6.—	frs. 10680.—	1780 à 5.—	frs. 8900.—
	370 „ 6.—	„ 2220.—	— — —	— — —
Abonnements payés p. compte postal	43 „ 6.—	„ 258.—	43 „ 5.—	„ 215.—
	31 „ 6.—	„ 186.—	1 „ 5.—	„ 5.—
Abonnements par les bureaux de poste	44 „ 6.—	„ 264.—	44 „ 5.—	„ 220.—
	26 „ 6.—	„ 156.—	— — —	— — —
Echange	49 —	—	49 —	—
Gratis	64 —	—	68 —	—
	<u>2407</u>	<u>frs. 13764.—</u>	<u>1985</u>	<u>frs. 9340.—</u>
à déduire				
Abonnements remboursés	4 à 6.—	24.—	4 à 5.—	20.—
	2 à 4.75	9.50	2 à 3.50	7.—
	<u>6</u>	<u>„ 33.50</u>	<u>6</u>	<u>frs. 27.—</u>
	<u>2401</u>	<u>frs. 13730.50</u>	<u>1979</u>	<u>frs. 9313.—</u>
Port des abonnements non payés	511 à 6/11	„ 74.65	433 à 5/11	„ 49.20
		<u>frs. 13655.85</u>		<u>frs. 9263.80</u>
1 abonnement 1 ^{er} sem. 1922		„ 3.—		„ 2.50
Net abonnements encaissés		<u>frs. 13658.85</u>		<u>frs. 9266.30</u>

Notre service d'échange des périodiques a aussi été modifié. La Bibliothèque Militaire Fédérale, sous la direction du Major de Vallière, a eu l'obligeance de se charger de la réception des publications étrangères et de leur répartition aux différents camarades qui veulent bien les traduire et en rendre compte. Ce système a donné d'excellents résultats.

La crise économique que nous subissons toujours se fait sentir bien durement pour les annonces. La Société Publicitas, fermière de la publicité de nos publications, nous a demandé, de nouveau, une réduction de sa garantie. Le Comité Central n'a pas cru devoir faire droit à cette demande, car cela aurait entraîné un bouleversement impossible à supporter par la caisse centrale.

Pour le Comité Central:

Major *P. E. Martin*, Secrétaire.

Unsere Truppenküchenchefs.

Von Oberstleutnant *Fritz Bolliger*, Sektionschef am O. K. K., Bern.

Es ist eine unbestreitbare Tatsache, daß richtige Verpflegung und rationeller Haushalt der Truppe zum guten Teil von der Geschicklichkeit, Tüchtigkeit, Gewissenhaftigkeit und vom Sparsinn der Küchenorgane abhängen. In dieser Beziehung waren die Erfahrungen im Aktivdienste, wenigstens in der ersten Ablösungsperiode, recht ungünstige. Damals haben sich zahlreiche Küchenchefs zum großen Nachtheile der Truppe und des Fiskus als ungenügend erwiesen. Solche ungünstige Erfahrungen werden auch heute wieder, insbesondere in den Wiederholungskursen, häufig gemacht. Es wird aus der Truppe aber auch wieder viel über ungenügende Verpflegung geklagt. Geht man diesen Klagen auf den Grund, so findet man die Mängel weniger in der Unzulänglichkeit der gesetzlich bewilligten Mittel, als vielmehr in der ungeschickten und unrationellen Verarbeitung und Verwertung derselben durch die Organe des Verpflegungs- und Kochdienstes. Aus diesen Unstimmigkeiten resultieren also berechnete Klagen, die wir nicht übergehen dürfen, wie diejenigen, die über den Rahmen der Einfachheit und Genügsamkeit hinausgehen und sich auf allerlei Begehrlichkeit, Verfeinerung und Luxus stützen.

Der Wehrmann hat ein Recht auf eine andauernd genügende, einwandfrei reinlich und schmackhaft zubereitete, bekömmliche Verpflegung. Dieses Maß und diese Qualität Verpflegung braucht er aber auch, wenn wir ihn gesund, wohl und munter und in allen Situationen arbeitsfreudig und leistungsfähig erhalten wollen. Hiezu kann der gutgeführte Kochdienst unendlich viel beitragen, und deshalb ist nicht gleichgültig, was für einen Mann wir an die Spitze dieses eminent wichtigen Dienstzweiges stellen. Wahrhaftig, hiefür braucht